DocuSign Envelope ID: 52F975DA-9634-4BF6-A526-F66D77BD5EF4

HBJ

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 48 chemin de l'Etat-Major lotissement les relais aériens - 97417 LA MONTAGNE
RCS SAINT DENIS DE LA REUNION

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Capital de 10.000 euros divisé en 10.000 actions de un euro (1 €) de nominal chacune, libérées intégralement à la constitution

La société HPJ, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 48 chemin de l'Etat-Major lotissement les relais aériens - 97417 LA MONTAGNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro 811 896 356 RCS SAINT DENIS DE LA REUNION,

Souscription de la somme totale de10.000 euros
Représentant 10.000 actions

Soit une souscription de la somme totale de..... 10.000 euros
représentant 10.000 actions,
émises en rémunération d'apports en numéraire,
libérées intégralement à la constitution.

-oOo-

De convention expresse entre les signataires, les présentes ont été signées sous forme électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, notamment au règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 23 juillet 2014 et des articles 1366 et suivants du Code civil.

A cet effet, les signataires ont accepté d'utiliser la plateforme en ligne Docusign (http://www.docusign.com/). Chaque signataire décide (i) que la signature électronique qu'il appose au titre des présentes aura la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques utilisés en relation avec cette signature confèrent une date déterminée aux présentes.

Chacun des signataires reconnait que la solution de signature électronique offerte par DocuSign France correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier le signataire et pour garantir le lien entre sa signature et les présentes.

Les signataires déclarent que les présentes sous leur forme électronique constituent une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et ont la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourront valablement leur être opposé. Les signataires s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des présentes signées sous forme électronique.

La société HPJ,
Monsieur Philippe JOST

18 avril 2023

DocuSigned by:
Philippe JOST
D0952467681E495...